P.V. n°7 – réunion présentielle à PUYMOYEN

Présidente : Mme. BERTON.
Présents : Mmes BOLLATI – CHAMPARNAUD – FERNANDEZ- MM. CHALLAT – DECHERF – FORT - LEVEQUE – MONTANE
En visioconférence : Mmes ESCACQ – HOURCAILLOU – RIVIERE – MM. BARSACQ DUCOUT – CORNIER – GRELLAUD – MONTANE
Excusés : Mmes CAIRAULT – LOPEZ – MM. BLOT – ETHEVE - ROUSSELY
E.T.R. : Mme JUGE – M. NAVARRO
Administratif : M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 119 euros.
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

LES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL

Vanessa JUGE et Cédric NAVARRO dressent un premier bilan et un recensement, par district, des écoles féminines de football existantes sur notre territoire, tout en reprenant la présentation adoptée par les clubs lors de l'AG LFNA du 27 Juin 2026.
Une nouvelle précision est toutefois apportée sur la définition d'une équipe U6/U9 F avec 8 licenciées minimum dont 5 issues du club, favorisant la lecture et sa définition.

Les premiers démarrages dans les Districts, corroborrés aussi par la hausse des licenciées U6F/U16F, sont encourageants. Pour autant, des actions de communication et de promotion doivent renforcer cette dynamique par deux actions concrètres souhaitées :

- Diffusion d'affiches sur la promotion des EFF et adaptables à chaque territoire
- Mise en avant de la création d'une EFF par secteur géographique et l'accent sur les clubs à petite taille

---

LES SCHEMAS DIRECTEUR DES COMPETITIONS REGIONALES U18 F et SENIOR F.

Vincent VALLET présente la règlementation des principes d'accessions et rétrogradations des championnats SENIOR Féminins qui restent inchangés par rapport à la saison passée.
Il développe particulièrement la nouvelle règlementation de la compétition U18 F qui se disputera, dès la saison 2027/2028, sur une saison sportive, présentant ainsi les principes de fin de saison 2026/2027 mais également 2027/2028.

Les membres de la C.R. FEMININES apportent une modification règlementaire sur le droit sportif donné à une équipe U19 F NATIONALE rétrogradée et qui verra un droit sportif automatique en championnat U18 R1 Féminin.

La version modifiée et finale est donc adoptée en séance et sera présentée à l'approbation du prochain Comité de Direction de Ligue.

LES ACCESSIONS AU CHAMPIONNAT R2 FEMININ

Un débat s'instaure entre les membres de la C.R. FEMININES sur les obligations règlementaires à respecter pour rester éligible à l'accession en R2 Féminin.
Il est effectivement acté qu'à partir de la saison 2027/2028 et tel qu'indiqué à l'article 8 des RG de la LFNA :
« Les clubs évoluant en Championnat R2 Féminin sont soumis aux obligations suivantes :

- *Disposer d'une Ecole Féminine de Football (EFF) de niveau 2 comportant :*
  - *1 équipe U6 F – U7 F ou 1 équipe U8 F - U9 F avec au moins 8 joueuses licenciées U6 F à U9 F dont au minimum 5 joueuses déjà licenciées au club la saison précédente ou n'ayant pas été titulaires d'une licence la saison précédente,*
  - *1 équipe U10 F – U11 F ou 1 équipe U12 F - U13 F avec au moins 10 joueuses licenciées U10 F à U13 F dont au minimum 7 joueuses déjà licenciées au club la saison précédente ou n'ayant pas été titulaires d'une licence la saison précédente,*
- *Avoir désigné pour chacune des équipes susvisées, un Éducateur détenteur à minima d'un Certificat Fédéral d'Initiateur (CFI),*
- *Participer à la réunion de rentrée des éducateurs des EFF, à la journée de rentrée des EFF ainsi qu'à la visite d'accompagnement,*
- *Avoir identifié au sein du club un Référent licencié au club,*
- *Faire participer les équipes susvisées à minima à la moitié des actions organisées par la Ligue ou le District (plateaux, Critériums), sur l'ensemble de la saison.* »

Ces obligations s'appliquent bien pour les clubs déjà engagés en R2 Féminin, ne pouvant règlementairement l'imposer pour décider d'une accession à ce niveau.
Les membres de la C.R. FEMININES souhaitent toutefois une forte incitation pour les gestionnaires du championnat de 1er Niveau départemental d'inscrire une obligation du Niveau 3 EFF pour les clubs engagés dans la compétition.

LE FOOTBALL DES ENFANTS

Cédric NAVARRO présente le rendu d'un groupe de travail de l'ETR sur la pratique du football des enfants incluant ainsi la pratique féminine qui a énormément perdu de licenciées depuis quelques saisons.
Cette présentation fera aussi l'objet d'une validation auprès d'un prochain Comité de Direction de la LFNA.

Mme CHAMPARNAUD partage son expérience sur le baby-foot accueillant de très jeunes enfants, avec un retour positif sur la fidélisation.

EXAMEN DES DEMANDES DIVERSES

- Courriel du G.J. LAC (16) : interdiction des licenciées U15 F pour une compétition U18 F

Les membres de la Commission s'appuient sur une disposition règlementaitre fédérale actuelle indiquant les catégories précises pouvant obtenir un double surclassement à savoir les U16 F et U17 F pour évoluer en SENIOR F.
Un simple surclassement permet seulement aux joueuses U16 F d'évoluer avec une catégorie U18 F. excluant de facto les joueuses U15 F.

- Courriel de l'U.S. JAUNAY MARIGNY :

« Madame, Monsieur,
En ma qualité de Président de l'US Jaunay-Marigny, je souhaite attirer votre attention sur les conséquences que peuvent avoir certaines dispositions réglementaires lors de la création d'une équipe féminine.
Notre club s'investit depuis plusieurs années dans le développement du football féminin.
Cet engagement représente un travail quotidien des dirigeants, éducateurs et bénévoles, ainsi que des investissements humains et financiers importants pour former, fidéliser et accompagner nos joueuses.
Nous constatons aujourd'hui qu'un club nouvellement engagé dans le football féminin a pu recruter un nombre très important de joueuses issues de notre effectif.
Bien que cette situation puisse être conforme aux règlements en vigueur, elle interroge profondément sur le principe d'équité sportive. Il est difficile d'accepter qu'un club puisse construire une équipe compétitive en quelques semaines en s'appuyant principalement sur le travail de formation et de fidélisation réalisé par un autre club durant plusieurs années.
Cette situation fragilise les structures qui investissent durablement dans le football féminin et risque, à terme, de décourager les clubs qui s'engagent dans cette mission. Nous ne remettons pas en cause la liberté de chaque joueuse de choisir son projet sportif. En revanche, nous estimons que les règlements devraient mieux protéger les clubs formateurs et favoriser un développement équilibré du football féminin. Développer une nouvelle équipe ne devrait pas avoir pour conséquence de mettre en péril une équipe existante. C'est pourquoi nous sollicitons l'ouverture d'une réflexion au sein de vos instances afin d'étudier d'éventuelles évolutions réglementaires permettant de concilier le développement du football féminin avec le respect du travail accompli par les clubs déjà investis. Notre démarche est guidée par la volonté de préserver un football féminin durable, équilibré et respectueux de l'engagement de chacun. »

Les membres de la Commission prennent donc connaissance de ce courriel regrettant que le club se retrouve dans cette situation mais restant sur la ligne règlementaire et l'application de l'article 117.D des RG de la FFF en cas de reprise d'activités sur une catégorie précise dès lors que le club quitté ne s'oppose pas aux départs des joueuses.

- Courriel de Jonathan BLONDY, Président du District DORDOGNE PERIGORD :

"*Bonjour Natacha, bonjour Vanessa,*
Je me permets de vous solliciter dans le cadre d'une réflexion plus globale autour du développement territorial du football féminin.
Dans une volonté de poursuivre le développement de la pratique féminine en Dordogne, mais également afin de conserver une certaine cohérence avec la nouvelle organisation des inter-secteurs féminins jeunes à 11, je souhaiterais que nous puissions ouvrir une réflexion similaire concernant les seniors.
À ce jour, la Dordogne est rattachée au Lot-et-Garonne. Or, le District 47 ne compte actuellement aucune équipe engagée dans cette compétition, ce qui nous conduit, de fait, à nous retrouver seuls sur ce championnat.
Dans ce contexte, une évolution de l'organisation territoriale pourrait constituer une piste intéressante pour l'avenir. Un rapprochement avec la Corrèze et la Haute-Vienne, notamment, permettrait peut-être de proposer une compétition plus cohérente, plus attractive et mieux adaptée aux réalités actuelles de nos territoires.
Il ne s'agit évidemment, à ce stade, que d'une réflexion que je souhaite pouvoir partager avec vous, afin d'étudier ensemble les différentes possibilités et leurs éventuelles conséquences. »

Les membres de la C.R. FEMININES sont favorables à une réorganisation territoriale des championnats départementaux jeunes et seniors, sous réserve qu'elle fasse l'objet d'un consensus et recueille l'adhésion de l'ensemble des territoires concernés.

MISE EN AVANT DES ACTIONS FEMININES DANS LES DISTRICTS

La C.R. FEMININES avait tardivement sollicité les Districts de NOUVELLE-AQUITAINE pour mettre en avant des actions féminines de développement. Ce principe sera le fil conducteur des actions de communication du football féminin.

Le District du LOT ET GARONNE représentée par Sandra ESCACQ, ayant répondu à la sollicitation, est mis à l'honneur avec une action concrète et inédite :
« Projet de rassemblement "VETERANTES" :

- *La commission souhaite organiser un rassemblement le dimanche matin, destiné aux joueuses vétérantes, autour de la pratique du football loisir ou de la découverte du foot en marchant.*
- *Il est envisagé de regrouper ce rassemblement avec une journée destinée aux jeunes catégories U9 à U15, afin de favoriser les échanges entre générations et de créer un moment convivial autour du football féminin. »*

COUPE DE FRANCE FEMININE

Mme FERNANDES et MM. CHALLAT et FORT, dirigeants des clubs encore engagés dans la compétition, n'ont pas pris part au tirage au sort du 4ème Tour.

SYSTEME COUPE DE FRANCE FEMININE
SAISON 2026/2027

(5 QUALIFIEES POUR LA FFF)

81 Engagées

30/08/2026	**1er Tour**		**13**	**matches** avec	**26**	clubs				
06/09/2026	**2ème Tour**		**28**	**matches** avec	**13**	clubs		**43**	**entrantes**	**A**
27/09/2026	**3ème Tour**		**19**	**matches** avec	**28**	vainqueurs	+	**10**	**entrantes**	**B**
	Tour de cadrage		**1**	match avec	**2**	vainqueurs	**dont l'E.S. SAINTES + 1 vainqueur du tour précédent**			
18/10/2026	**4ème Tour**		**10**	**matches** avec	**19**	vainqueurs		**1**	**entrant**	**C**
01/11/2026	**FINALE REGIONALE**		**5**	**matches** avec	**10**	vainqueurs		**0**		
			62	matches				**80**	**engagées**	

Entrantes A (21) : 21 Féminines R2 + 21 District (parcours saison passée) + 1 accédant en R1
Entrantes B (10) : 10 Féminines R1 F
Entrante C (1) : F.C. Girondins de Bordeaux (D3)

Dans l'attente du résultat du tour de cadrage opposant le dimanche 11 Octobre, l'E.S. SAINTES FOOTBALL face au R.C. PARTHENAY VIENNAY, les membres de la Commission homologuent les résultats du 3ème Tour et effectuent en séance le tirage au sort de l'avant dernier tour régional (10 rencontres).

Groupe NORD :

- TULLE FOOTBALL CORREZE / E.S. GUERETOISE
- E.S. SAINTES ou R.C. PARTHENAY VIENNAY / A.S. LA BAIE ROCHELAISE
- U.S. AIGREFEUILLE / STADE POITEVIN F.C.
- E.S. DES TROIS CITES POITIERS / LIMOGES FOOTBALL
- F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX / A.S.J. SOYAUX CHARENTE

Groupe SUD :

- F.C. LESCARIEN / PAU F.C.
- F.C. ARSAC LE PIAN MEDOC / AVIRON BAYONNAIS F.C.
- BERGERAC PERIGORD F.C. / GRADIGNAN F.C.
- SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C. / TALENCE F.C.
- LES GENETS D'ANGLET / TRELISSAC A.P.F.C.

Ces rencontres se disputeront les 17 et 18 Octobre 2026.

COUPE NOUVELLE AQUITAINE FEMININE :

SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE
saison 2026/2027

93 Engagées

01/11/2026	**1er Tour**	**21**	matches avec	**42**	clubs				
22/11/2026	**2ème Tour**	**20**	matches avec	**21**	vainqueurs	+	**19**	entrantes	**Equipes Distict selon parcours CDFF + 1R2**
14/02/2027	**3ème Tour**	**20**	matches avec	**20**	vainqueurs	+	**20**	entrantes	**Equipes R2 Féminine**
28/03/2027	**4ème Tour**	**16**	matches avec	**20**	vainqueurs	+	**12**	entrantes	**Equipes R1 Féminine**
18/04/2027	**5ème Tour**	**8**	matches avec	**16**	vainqueurs				
09/05/2027	**1/4 de Finale**	**4**	matches avec	**8**	vainqueurs				
23/05/2027	**1/2 Finales**	**2**	matches avec	**4**	vainqueurs				
12/06/2027	**FINALE**	**1**	match avec	**2**	vainqueurs				

Sont exemptées du 1er Tour :

- Les équipes R1 et R2 Féminines
- Les équipes District ayant effectué un parcours honorable la saison passée.

Le tirage au sort des rencontres du 1er Tour effectué réparties en 5 groupes géographiques

Cna Féminine Intersport / Phase Unique							Poule Unique	88
Samedi	**31/10/2026**							
J1	80042299	31939.1	505875	Ent. Us Armagnac 1 1	- 533943	A.S Tarnos 1	20H	Stade Jacques Dutin 2 à VILLENEUVE DE MARSAN
J1	80042306	31946.1	580850	Bell.Bern.St Jun.C. 1	- 545032	Bessines-Morterolles 1	18H	Stade Léo Lagrange à BELLAC
Dimanche	**01/11/2026**							
J1	80042309	31949.1	500021	Stade Bordelais 1	- 529271	Ent.Leoville Jonzac 1	15H	Stade Antennes Du Lac N°11 à BORDEAUX
J1	80042308	31948.1	505598	Bordeaux Coqs Rouges 1	- 518025	St Denis De Pile Us 1	15H	Stade De Moulerens 1 à GRADIGNAN
J1	80042300	31940.1	505752	Marensin Fc 1	- 550698	Esman 3	15H	Stade Municipal 1 à TALLER
J1	80042294	31934.1	507029	Chauvigny.Jardres 1	- 565215	As Sss 1	15H	Stade Municipal 1 à JARDRES
J1	80042292	31932.1	507850	Ent. Sps/Fcpo17 1	- 581429	Elan Féminin 79 1	15H	Stade De Maubeuge à ST SULPICE DE ROYAN
J1	80042291	31931.1	514535	Dissay Cs 1	- 552605	Saintes Football Es 1	15H	Stade Jacques Karaguitcheff 1 à DISSAY
J1	80042304	31944.1	520169	Rilhac Rancon Ca 1	- 518561	Meymacois Ca 1	10H	Stade De Cassepierre à RILHAC RANCON
J1	80042305	31945.1	520964	Verneuil S/Vienne Sc 1	- 550818	Sarlat Marcillac Fc 1	15H	Stade Municipal 2 à VERNEUIL SUR VIENNE
J1	80042303	31943.1	520966	Bosmie Charroux Asa 1	- 553654	Entente Vergers Gj 1	15H	Stade Municipal à BOSMIE L AIGUILLE
J1	80042290	31930.1	522182	Fontaine Le Comte Fc 1	- 515733	Ent.Asesg/Chauray 1	15H	Stade Municipal 1 à FONTAINE LE COMTE
J1	80042307	31947.1	530681	Gaur. Peujard 1	- 561203	C.F.C 1	15H	Stade Municipal à GAURIAGUET
J1	80042302	31942.1	544360	La Souterraine Esm 1	- 534030	Beaune Les Mines Us 1	15H	Stade Paul Sauvage 1 à LA SOUTERRAINE
J1	80042297	31937.1	547106	St Cerbouille Es 1	- 508799	Cenon.Vouneuil 1	15H	Stade Municipal à CERSAY
J1	80042310	31950.1	552060	Lege Cap Ferret Us 1	- 525228	Cestas Sag 1	15H	Stade Louis Goubet 1 à LEGE CAP FERRET
J1	80042295	31935.1	560512	Chantel. Courl. Chap 1	- 500111	Chatellerault So 1	12H30	Stade Municipal à LA CHAPELLE ST LAURE
J1	80042296	31936.1	580609	Boisme Clesse Es 1	- 519555	Fleuré.Vernon 1	15H	à
J1	80042293	31933.1	590217	Pays Mellois As 1	- 545728	Ste Eanne Fc 1	15H	Stade Du Pinier 1 à MELLE
J1	80042301	31941.1	590250	Tartas St Yaguen Fc 1	- 531514	Sallois Ca 1	15H	Marcel Estivals /Hourritiot 4 à TARTAS

La règlementation du 1er Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le dimanche 1er novembre 2026 à 15h00 ou le samedi 31 Octobre 2026 à 20h00 pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des tirs au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

Les arbitres seront désignés par les C.D.A des clubs recevants et les assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER
Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES
Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre l'utilisation de la FMI.
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competititons@lfna.fff.fr

ACCES AUX MATCHES
Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

LA REGLE DES REMPLACEES-REMPLACANTES S'APPLIQUE.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueuses au maximum sur la feuille de match.

Prochaine réunion sur convocation

La Présidente,
Natacha BERTON

Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET

P.V. validé le 03 Novembre par Mme VEYSSY Catherine, Secrétaire Générale de la Ligue de Football NOUVELLE AQUITAINE